



## ***PACTE MONDIAL DES NATIONS UNIES***

## ***COMMUNICATION SUR LE PROGRES 2015***



[WWW.SVPTRANSPORT.COM](http://WWW.SVPTRANSPORT.COM)



# Renouvellement de notre engagement

SVP TRANSPORT est inscrite dans une démarche de développement durable depuis de nombreuses années.

Notre adhésion au Pacte Mondial des Nations Unies en avril 2013 nous a permis de formaliser notre engagement et notre soutien à ses 10 principes concernant les droits de l'homme, les conditions de travail, l'environnement et la lutte contre la corruption.

Nous renouvelons aujourd'hui notre engagement et notre volonté de poursuivre les actions engagées.

A handwritten signature in black ink, slanted upwards from left to right. The name 'CHATILLON' is clearly legible in the middle of the signature.

Patrick Chatillon

# Les 10 principes du Pacte Mondial des Nations Unies



## *Droits de l'homme*

1. les entreprises sont invitées à promouvoir et à respecter la protection du droit international relatifs aux droits de l'homme
2. Les entreprises sont invitées à veiller à ne pas se rendre complices de violations des droits de l'homme



## *Conditions de travail*

3. les entreprises sont invitées à respecter la liberté d'association et à reconnaître le droit de négociation collective
4. Les entreprises sont invitées à veiller à contribuer à l'élimination du travail forcé et obligatoire
5. Les entreprises sont invitées à contribuer à l'abolition effective du travail des enfants
6. Les entreprises sont invitées à contribuer à l'élimination de toute discrimination en matière d'emploi et de professions

# Les 10 principes du Pacte Mondial des Nations Unies

## *Environnement*

7. les entreprises sont invitées à appliquer l'approche de précaution aux problèmes touchant à l'environnement
8. Les entreprises sont invitées à prendre des initiatives tendant à promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement
9. Les entreprises sont invitées à favoriser la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement

## *Lutte contre la corruption*

10. les entreprises sont invitées à agir contre la corruption sous toutes ses formes, y compris l'extorsion de fonds et les pots-de-vin

# Les actions entreprises en 2013 par SVP TRANSPORT



Pour notre deuxième COP, nous vous présentons ici quatre des actions menées en 2014.

Elles ont été rendues possible par l'engagement total de la direction générale dans ces projets et par l'adhésion de l'ensemble des collaborateurs de la société.

## Principe n° 2 : Les entreprises sont invitées à veiller à ne pas se rendre complices de violations des droits de l'homme



### Action menée

Dans le cadre de notre activité de commissionnaire de transport, nous faisons appel à de nombreux sous-traitants, sans pouvoir cependant nous immiscer dans leur gestion. Néanmoins, suite à la mise en place d'une nouvelle présentation d'Attestation par l'Urssaf, nous participons à la lutte contre le travail dissimulé chez nos sous-traitants.



### Mise en œuvre

Deux personnes sont affectées à cette fonction. Nous demandons chaque attestation Urssaf trimestrielle à tous nos sous-traitants, et effectuons un contrôle de cohérence sur l'effectif et la masse salariale déclarés avec le volume d'affaires que nous leur avons confié au cours dudit trimestre.

En cas d'incohérence confirmée et réitérée, nous mettons fin aux relations commerciales avec ceux de nos sous-traitants qui ne présentent pas les garanties suffisantes au regard des obligations liées à la lutte contre le travail dissimulé.



### Résultat

Nos sous-traitants sont tous sensibilisés à la nécessité de déclarer leurs salariés pour le temps réellement travaillé, et sont donc en conformité avec la législation.

Cela reste néanmoins une vigilance de chaque trimestre.

## Principe n° 6 : Contribuer à l'élimination de toutes discrimination en matière d'emploi et de profession



### Action menée

Convaincus de la valeur ajoutée qu'ils ou elles peuvent apporter à l'entreprise tant par leur savoir-faire que par leur relation à la valeur travail, nous avons décidé d'intégrer des séniors dans nos équipes.



### Mise en œuvre

Cette action est en cohérence avec la culture de diversité et la valeur compétence de notre entreprise. C'est donc naturellement, par leur compétence et leur volonté de travailler, que ces personnes ont pris pleinement leurs fonctions.



### Résultat

Les 3 personnes recrutées (59, 63 et 66 ans) sont totalement intégrées à leurs équipes et épanouies en raison de leur maintien dans l'emploi.

## **Principe n° 8 :** Les entreprises sont invitées à prendre des initiatives tendant à promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement



### Action menée

Malgré notre recours exclusif à des sous-traitants pour nos activités de transport, nous avons décidé de réaliser des prestations directement avec 2 salariés que nous avons équipé de véhicules électriques. Nous avons également remplacé le véhicule d'un des dirigeants de l'entreprise par un véhicule électrique.



### Mise en œuvre

Nous avons équipé notre site de bornes de rechargement, et avons créé des tournées compatibles avec la durée d'autonomie des véhicules. Nous avons également recouvert nos véhicules d'une signalisation permettant de communiquer une image d'éco-responsabilité de notre entreprise.



### Résultat

Nous avons 3 véhicules électriques depuis le 1<sup>er</sup> semestre 2014, et n'avons pas vécu d'incident d'autonomie.

De surcroît, nos véhicules sont très visibles dans Paris, et nous avons eu des retours positifs de nos différents contacts.



**Principe n° 10 :** Les entreprises sont invitées à prendre des initiatives tendant à agir contre la corruption sous toutes ses formes, y compris l'extorsion de fonds et les pots-de-vin



## Action menée

Notre entreprise est peu soumise aux risques de corruption. Néanmoins, l'ensemble de nos salariés est sensibilisé à ces risques.



## Mise en œuvre

Nos salariés refusent ainsi par principe tout cadeau ou toute invitation de clients ou fournisseurs dont l'importance pourrait être de nature à influencer des négociations en cours ou à venir.



## Résultat

En 2014, aucun salarié n'a accepté de cadeau ou d'invitation disproportionnés à la nature des relations commerciales avec notre entreprise.